

# 11ème BELGIAN CLASSIC Trophy GEDINNE 19-20-21 AOUT 2016

## REGLEMENT PARTICULIER

### Art. 01 – Définition

Le C.R.M.B. (Classic Racing Motorcycles Belgium, [www.crmb.be](http://www.crmb.be)) fera disputer les 19, 20 & 21 août 2016 une épreuve de motos classiques du championnat FMB et une épreuve IHRO. Les courses sont ouvertes aux pilotes belges et étrangers. Cette épreuve est régie par le code international FIM (Fédération Internationale de Motocyclisme), par le code européen FIM-Europe (Union Européenne de Motocyclisme), par le code national FMB (Fédération Motocycliste de Belgique), par le code IHRO (International Historic Racing Organisation) et par le présent règlement. Son numéro d'agrégation IMN est 196/05.

Pour des raisons exceptionnelles, ce règlement peut être modifié par le directeur de course en accord avec l'organisateur. Les changements éventuels seront communiqués aux pilotes avant le début des entraînements ou le départ des courses.

Ce texte est rédigé en français, néerlandais et anglais. En cas de doute au sujet de l'interprétation, le règlement en français est considéré comme officiel.

### Art. 02 – Circuit

Circuit de Gedinne d'une longueur de 5050m. Les courses se déroulent dans le sens des aiguilles d'une montre.

### Art. 03 – Capacité du circuit

Entraînements : Classe 1 : 48 motos ; Classe 2 à 5 & Classe 8 & 9: 45 motos ; Classe 6 & 7 :30 side-cars

Course : Classe 1 : 45 motos ; Classe 2 à 5 & Classe 8 & 9 : 42 motos ; Classe 6 & 7 :26 side-cars

Parade : 40 motos

### Art. 04 – Licences (voir Règlement Classic Bike FMB-BMB : [www.fmb-bmb.be](http://www.fmb-bmb.be))

Une licence est obligatoire pour toutes les catégories y compris la catégorie 'Parade'.

Il existe 3 possibilités :

- Licence nationale ou internationale FMB Classic Bike
- Licence 'moto classique' internationale ou licence nationale + **autorisation de sortie** d'une Fédération Nationale reconnue FIM Europe-FIM ou pour les étrangers
- Licence 'une manifestation' **à demander via le bulletin d'inscription**. (Belges : 50€, Etrangers : 75€ assurance rapatriement incluse).

### Art. 05 – Catégorie 'PARADE'

L'acceptation d'une moto en catégorie 'Parade' (cfr 'Règlement Classic Bike' 2016 FMB) se fait sur base de la présentation d'un dossier (description, historique et une photo de la moto) à joindre au formulaire d'inscription. La sélection finale et définitive sera effectuée par les membres du Comité d'Organisation du CRMB. Cette décision est irrévocable et incontestable. En cas de non-sélection, les frais d'inscription seront remboursés par le CRMB. Le comité se réserve le droit de refuser l'engagement si la catégorie est complète.

***La catégorie 'Parade' n'est pas une catégorie de course et n'implique AUCUN esprit de compétition. Tout comportement (agressivité, irresponsabilité, ...) sur la piste ne correspondant pas à cet état d'esprit sera sanctionné par l'exclusion immédiate du pilote de la manifestation.***

### Art. 06 – Règlement technique, Equipement & Classes :

**IHRO** : voir règlement IHRO.

**ATTENTION : l'engagement via le site CRMB est exigé aussi**

# CLASSES CLASSIC BIKE VITESSE 2016

voir: 'Règlement Classic Bike' 2016 van de BMB: [www.fmb-bmb.be](http://www.fmb-bmb.be) Belgium Classic Trophy Gedinne

| Cylindrée/<br>Catégorie  | Caractéristiques   | Disque/N°                                  | Classe |
|--------------------------|--|--|--------|
| Vintage Gr1              | → 31/12/1949, partie-cycle rigide/parallélo<br>→ voir règlement technique Classic Bike                                 | Rouge/blanc                                | 1      |
| Vintage Gr2              | → 31/12/1949, autre partie-cycle<br>→ voir règlement technique Classic Bike  | Rouge/blanc                                |        |
| 50cc Gr.1                | → 31/12/1972,<br>→ voir règlement technique Classic Bike   | Rouge/blanc                                |        |
| 50cc Gr.2                | → 31/12/1983, admission rotative, monocoque<br>→ voir règlement technique Classic Bike                                 | Rouge/blanc                                |        |
| 200cc Gr.1               | → 31/12/1972, motos européennes<br>→ voir règlement technique Classic Bike   | Noir/Blanc                                 |        |
| 200cc Gr.2               | → 31/12/1972, motos japonaises<br>→ voir règlement technique Classic Bike  | Noir/Blanc                                 |        |
| 250cc Gr.1               | → 31/12/1972, monocylindre 2Tps & 4Tps, bicylindre 4Tps<br>culbuté<br>→ voir règlement technique Classic Bike          | Vert/blanc                                 | 2      |
| 250cc Gr.2               | → 31/12/1972, autre type de moteur<br>→ voir règlement technique Classic Bike  | Vert/Blanc                                 |        |
| 350cc Gr.1               | → 31/12/1972, monocylindre 2Tps & 4Tps, bicylindre 4Tps<br>culbuté<br>→ voir règlement technique Classic Bike          | Bleu/Blanc                                 | 3      |
| 350cc Gr.2               | → 31/12/1972, autre type de moteur<br>→ voir règlement technique Classic Bike  | Bleu/Blanc                                 |        |
| 500cc Gr.1               | → 31/12/1972, monocylindre 2Tps & 4Tps, bicylindre 4Tps<br>culbuté<br>→ voir règlement technique Classic Bike          | Jaune/Noir                                 | 4      |
| 500cc Gr.2               | → 31/12/1972, autre type de moteur<br>→ voir règlement technique Classic Bike  | Jaune/Noir                                 |        |
| 750cc                    | → 31/12/1972, moteurs 2 Tps et 4 Tps<br>→ voir règlement technique Classic Bike  | Blanc/Noir                                 | 5      |
| Side-car Gr1             | → 31/12/1972 jusque 750cc, grandes roues de 16" ou plus<br>→ voir règlement technique Classic Bike                     | Blanc/Noir                                 | 6      |
| Side-car Gr2             | → 31/12/1972 jusque 750cc, petites roues < 16"<br>→ voir règlement technique   | Blanc/Noir                                 |        |
| Side-car GP600           | → 31/12/1950<br>→ Voir règlement technique Classic Bike  | Blanc/Noir                                 |        |
| Side-car GP500           | → 01/01/1951 --> 31/12/1972,<br>→ Voir règlement technique Classic Bike  | Blanc/Noir                                 |        |
| Side-car Gr3             | → 31/12/1972 jusque 1300cc 4T, jusque 750cc 2T<br>→ voir règlement technique Classic Bike                              | Blanc/Noir                                 | 7      |
| Side-car<br>Post-classic | → 01/01/1973 →31/12/1982 jusque 1100cc 4T, jusque 750cc<br>2T chassis court<br>→ voir règlement technique Classic Bike | Blanc/Noir                                 |        |
| P.Class 2 Tps<br>Gr 1    | → 01/01/1973 →31/12/1982. 250 à 350 cc.<br>→ voir règlement technique Classic Bike                                     | Vert/Blanc<br>250cc<br>Bleu/Blanc<br>350cc | 8      |
| P.Class 2 Tps<br>Gr 2    | → 01/01/1973 →31/12/1982. 250 à 350 cc.<br>→ voir règlement technique Classic Bike                                     | Vert/Blanc<br>250cc<br>Bleu/Blanc<br>350cc | 8      |

|                       |   |  |   |
|-----------------------|---|--|---|
| P.Class 4 Tps<br>Gr 1 | → 01/01/1973 →31/12/1982. 2 & 3 cylindres: min 500 cc Max 1200 cc<br>→ voir règlement technique Classic Bike  | Jaune/Noir<br>500 cc<br>Blanc/Noir<br>>500 cc      | 8 |
| P.Class 4 Tps<br>Gr 2 | → 01/01/1973 →31/12/1980. 4 cylindres et plus : min 500 cc Max 1000 cc,<br>→ voir règlement technique Classic Bike  | Jaune/Noir<br>500 cc<br>Blanc/Noir<br>>500 cc      | 8 |
| P.Class 4 Tps<br>Gr 3 | → 01/01/1973 →31/12/1985, monocylindre : min 500cc Max 650cc<br>→ Voir règlement technique Classic Bike   | Jaune/Noir<br>500 cc<br>Blanc/Noir<br>>500 cc      | 8 |
| IPC 125/250           | → 01/01/1983 → 31/12/1994<br>→ Voir règlement techniques Classic Bike   | IPC 125 :<br>Noir/Blanc<br>IPC 250 :<br>Vert/Blanc | 9 |
| ClassicEvo            | → 1/01/1983 → 31/12/1995<br>→ Voir règlement technique Classic Bike   | Jaune/Noir   | 9 |
| Parade                | Toute moto de valeur ou d'intérêt technique jusqu'au 31/12/1982 et que le propriétaire ne désire pas engager en compétition, voir règlement technique. Aucune dérogation. |  |   |
| IHRO I & II           | Voir <a href="http://www.ihro.org.uk">www.ihro.org.uk</a>   |  |   |

#### Art. 07 – Engagements

Le droit d'engagement est de 100€ pour les Vintage-50cc, 120€ pour les side-cars Gr1 & GP600 ou deuxième side, 160€ pour les autres solos & Parade, 180€ pour les autres side-cars, L'engagement pour une deuxième machine ou pour une 2<sup>ème</sup> classe solo est de 100€, il est de 70€ pour toute machine ou classe supplémentaire. C'est bien sûr l'engagement le plus cher (180€ ou 160€) qui prime, le 2ème engagement sera alors à 100 € ou 120€.

## PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE

L'engagement (en word ou pdf) doit être envoyé **avant le 07 Août 2016** au plus tard au :

C.R.M.B.

(E-mail: [info@crmb.be](mailto:info@crmb.be))

**Paiement uniquement par versement au compte de :**  
(Chèques non-acceptés)

**C.R.M.B., rue du Mont-à-Leux, 66 BE-7700 Mouscron**

**compte IBAN : BE67-0682-1669-4387**

**code SWIFT : GK CC BE BB**

*Communication: Belgian Classic Trophy 2016 (nom du pilote & catégorie)*

Adresse de la banque :

Belfius Banque MOUSCRON – CHRIST, rue de la Marlière 2  
BE- 7700 Mouscron, Belgique

Confirmation de l'engagement avec numéros de course sur notre site à partir du 13/08/2016 . D'éventuels problèmes (formulaire d'inscription, paiement, moto) seront signalés sur notre site.  
Une photo de la moto ou du side-car sans carénage est à joindre à la demande d'engagement.

Il est de la responsabilité du pilote et/ou du propriétaire de la moto de présenter une moto en règle d'éligibilité sous peine de se voir refuser l'accès à la manifestation, ceci sans remboursement des droits d'inscription,

**Art. 08 – Accès au circuit et contrôle administratif**

Les coureurs sont priés de retirer les documents permettant l'accès au circuit & au paddock le

*Jeudi 18/08/2016* de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00 au secrétariat du circuit

*Vendredi 19/08/2016* de 08h30 à 19h00 au secrétariat du circuit

*Samedi 20/08/2016* de 8h00 à 10h00 au secrétariat du circuit

Le contrôle administratif (licence) est obligatoire avant le passage au contrôle technique. Il se tient au secrétariat du circuit le jeudi de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00, le vendredi de 8h30 à 19h00 et le samedi de 8h00 à 10h00.

Le circuit est fermé le vendredi à partir de 10h00 et les samedi et dimanche à partir de 7h00.

**Un briefing pour tous les pilotes sera organisé vendredi vers 10h30**

**Art. 09 – Pilotes débutants**

Il est instamment conseillé aux pilotes débutants en championnat (ne pouvant justifier d'au moins une saison complète d'expérience dans un championnat équivalent) de porter une veste de sécurité, vert ou jaune fluorescent, au-dessus de leur équipement.

**Art. 10 – Paddock**

Le paddock sera accessible depuis le mercredi 17 Août à 12h00 jusqu'au mardi 23 Août 9h00.

La confirmation d'engagement sera exigée pour autoriser l'entrée au paddock.

**Art. 11 – Contrôle technique et éligibilité**

Les contrôles d'éligibilité et technique (moto et équipement) sont obligatoires.

Ils se tiendront : *Jeudi 18/08/2016* de 14h00 à 20h00

*Vendredi 19/08/2016* de 8h00 à 18h00

*Samedi 20/08/2016* au moins 1 heure avant l'entraînement

**Art. 12 – Assurance**

Le C.R.M.B. a contracté une assurance couvrant la responsabilité civile des pilotes en cas d'accident survenant au cours de l'épreuve (pendant les entraînements et les courses).

**Art. 13 – Chronométrage**

Nous utilisons des transpondeurs AMB pour le chronométrage des essais et des courses.

Vous pouvez louer un transpondeur sur place (prix de la location 15 €) auprès du collège de chronométrage de la F.M.B. Si vous possédez un transpondeur AMB, il doit être en parfait état de fonctionnement et dûment chargé.

**Art. 14 – Horaire**

*Vendredi 19/08/2016* : 11h00 début des entraînements

*Samedi 20/08/2016* :

*8h00* : début des entraînements

*12h30* : début des courses (6 tours sauf Classe 1 (Vintage-50cc-200cc) : 5 tours)

*Dimanche 21/08/2016* :

*8h00* : début des courses (7 tours sauf Classe 1 (Vintage-50cc-200cc) : 6 tours)

Parade : 2 séries de 15', 1 de 25' et 1 de 30'

**Art. 15 – Podiums**

Samedi 20 août et dimanche 21 août dans le grand chapiteau.

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

**Art. 16 – Contrôle antidopage et / ou d'alcoolémie**

Les vendredi 19, samedi 20 et dimanche 21 août 2016, les participants (pilotes & passagers) peuvent être soumis à un contrôle anti-dopage et/ou d'alcoolémie.

**Art. 17 – Cas particuliers**

Les cas particuliers seront résolus par le directeur de course en accord avec les organisateurs.

**Art. 18 – Officiels F.M.B.**

Directeur de course : Vanhooiteghem P.

Directeur administratif : Van Woensel W.

1<sup>er</sup> Adjoint: Ledent E.

Directeur technique :

Directeur chronométrage :

Directeur environnement :

### **Art. 19 – Officiels C.R.M.B.**

Président : Jean-Pierre Capel tel: +32/ (0)472/322716 ou [capelracing@yahoo.fr](mailto:capelracing@yahoo.fr)

Commissaire d'organisation : Miguël Parrent tel: +32/(0)486/91.22.00 ou [info@crmb.be](mailto:info@crmb.be)

Secrétariat de course : Miguël Parrent : idem

Commissaires Technique et éligibilité : Eddy De Keyser ou Miguël Parrent

Coordinateur : Eddy De Keyser +32(0)56 / 346 289 ou (0)497/035832, [iletaitunefoiseddyetmartha@gmail.com](mailto:iletaitunefoiseddyetmartha@gmail.com)

Coordinateur de sécurité : Yann Unissart [yannmeteor@netscape.net](mailto:yannmeteor@netscape.net)

### **Art. 20 – Sécurité & Environnement**

L'usage du tapis environnemental sous la moto est obligatoire dans le paddock (achat possible sur le circuit)

Gardez vos chiens en laisse.

Circulation dans le paddock interdite à toute mini-moto, scooter ou mobylette ne répondant pas à la législation belge.

Un extincteur à poudre 6kg de type ABC est conseillé dans chaque campement.

Les huiles usées, etc. doivent être éliminées dans les containers spéciaux disposés dans le paddock.

Veillez utiliser les sacs poubelles pour vos déchets généraux.

Approuvé par la FMB, le

### **Annexe 1 : Réglementation environnementale FMB**

L'organisation des événements sportifs ne pourront continuer à exister si les participants respectent strictement la réglementation environnementale. Les points ci-dessous seront contrôlés lors de la manifestation par les officiels FMB compétents et/ou par l'organisateur. Le directeur de course peut infliger des sanctions en cas d'infraction constatée.

§ Utilisez toujours un tapis environnemental absorbant en bon état sous votre moto ainsi que sous le générateur.

§ Lavez les motos au station de lavage prévue à cet effet. Le lavage des motos dans le parc des coureurs n'est qu'autorisé si aucun endroit à cet effet n'est prévue sans utilisation d'une laveuse à pression (seulement à la main). L'utilisation de détergent est interdite. Uniquement l'utilisation de l'eau est autorisée. (les organisateurs sont priés d'adapter ce point en fonction de leur situation)

§ Les eaux usées venant des véhicules (mobil homes), ne peuvent pas être déversées sur le sol, ni sur les routes en quittant le circuit

§ Limitez le niveau sonore. Faites en sorte que le pot d'échappement de votre moto est équipé d'un silencieux adéquat afin de pouvoir respecter les normes sonores repris au règlement technique FMB.

§ Pneus usés, huile, filtres et matières toxiques doivent être remis dans les containers clairement identifiables prévus à cet effet. Si ces containers font défaut, les teams et coureurs sont tenus d'emporter leurs déchets

§ L'utilisation des 'tear-offs' est interdit

§ Quittez votre emplacement dans le parc des coureurs en le laissant dans l'état où vous l'avez trouvé et ne laissez rien traîner